



PLAQUETTE **D'INFORMATION**

SAVS MADEHO

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



SOMMAIRE

- 1. Le SAVS MADEHO**
- 2. Les missions du SAVS MADEHO**
- 3. L'admission au SAVS MADEHO**
 - 3.1. La procédure d'admission**
 - 3.2. La durée du suivi**
- 4. Les lieux et temps d'accompagnement**
- 5. La situation géographique**

1. LE SAVS MADEHO

Capacité d'accueil :

Le SAVS MADEHO a une capacité de 15 places :

- 6 places en appartements en colocation dans le quartier de Kermoisan à Quimper
- 9 places en suivi individuel sur le Finistère Sud

Conditions d'admission :

- ❖ Etre âgé(e) entre 18 et 60 ans au moment de l'admission (+ de 60 ans si la notification d'orientation de la MDPH est antérieure),
- ❖ Etre en situation de handicap psychique, avec ou sans troubles associés, personnes bénéficiant d'un suivi psychiatrique régulier,
- ❖ Avoir une orientation SAVS délivrée par la MDPH ou en avoir fait la demande,
- ❖ Posséder un niveau d'autonomie suffisant pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne,
- ❖ Avoir besoin d'un accompagnement pour réaliser son projet de vie.

Financement :

Le service est financé par le Conseil Départemental du Finistère. L'accompagnement par le SAVS est gratuit pour les bénéficiaires.

Partenariat :

- ❖ Des partenaires conventionnés : l'EPSM du Finistère Sud, Finistère Habitat et l'UNAFAM,
- ❖ D'autres partenaires : les différents CMP, les services de Mandataires judiciaires, CCAS, ESAT...

La composition du SAVS est la suivante :

- Directeur général
- Directeur du Pôle Protection juridique et Autonomie
- Responsable de service
- Coordinatrice
- Secrétaire administrative/comptable
- Intervenantes sociales

2. Missions du SAVS MADEHO

Mission générale :

« Art. D. 312-155-5. Les services d'accompagnements à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »

Les missions du service :

- ❖ Accompagner la personne dans son projet personnalisé établi avec le service,
- ❖ Garantir la continuité du soin en lien avec l'hôpital afin de continuer et/ou éviter des hospitalisations,
- ❖ Accompagner la personne dans ses démarches de santé,
- ❖ Veillez aux besoins élémentaires de sécurité,
- ❖ Soutenir la structuration et la gestion du temps,
- ❖ Accompagner la personne dans ses démarches administratives,
- ❖ Favoriser les contacts, l'insertion sociale, les relations amicales et familiales, la participation à la vie culturelle, associative et sportive,
- ❖ Diminuer la souffrance psychique et l'isolement.

Dans ce cadre, le SAVS MADEHO renforce le lien entre le secteur médical et le secteur social. Nous proposons de soutenir l'autonomie des personnes suivies, par un accompagnement individuel et personnalisé, dans le domaine de la gestion du quotidien pour une meilleure insertion dans la vie sociale.

3. L'admission au SAVS MADEHO

3.1 La procédure d'admission

Prise de contact avec le SAVS

Le candidat ou son représentant peut prendre contact avec le SAVS par mail, téléphone ou en se présentant sur un temps de permanence du bureau (le mercredi 14H-16H et le vendredi 10H-12H).

Il peut solliciter un dossier administratif, document unique téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou en le demandant aux professionnels du SAVS.

Entretiens et décision du SAVS

Un premier entretien est systématiquement proposé au candidat avec ou non la présence d'un tiers, avec la Coordinatrice et des membres de l'équipe.

Après échange en équipe, un second entretien est proposé avec le Responsable du service et les membres de l'équipe.

A l'issue de ces entretiens, le service se positionne sur l'accompagnement ou non de la personne et en informe le candidat. Un courrier est envoyé, avec copie au partenaire orienteur.

Si aucune place n'est disponible et que l'avis est favorable, le candidat sera inscrit sur la liste d'attente.

Lorsqu'une place se libère, un rendez-vous d'admission est posé.

Cet entretien aura lieu avec le Responsable de service et des membres de l'équipe. Les documents d'admission seront remis au candidat et signés le jour du rendez-vous.

3.2 La durée du suivi

Le suivi par le SAVS MADEHO est conclu pour la durée convenue par la décision d'orientation de la MDPH.

Le renouvellement de l'accompagnement est possible :

- Si le bénéficiaire obtient une nouvelle décision d'orientation par la MDPH,
- Si le projet de vie et la collaboration de la personne sont toujours en adéquation avec les objectifs du service.

4. LES LIEUX ET TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT

Les accompagnements peuvent avoir lieu :

- A votre domicile,
- A l'extérieur,
- Au bureau du service: sur rendez-vous ou lors de permanences.

Ces dernières sont proposées 2 fois par semaine au bureau du SAVS MADEHO (13 impasse Saint-Exupéry) :

- Les mercredis de 14H à 16H,
- Les vendredis de 10H à 12H.

Les permanences sont ouvertes au public le dernier mercredi de chaque mois.



Les accompagnements sont :

- **Individuels**, en lien avec le projet personnalisé
- **Collectifs**, dans le cadre :
 - du bon déroulement de la vie en colocation (organisation de la vie quotidienne, achats, réunions de colocation...),
 - des réunions « Groupe d'expression » avec l'ensemble des bénéficiaires du SAVS.

5. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Accès au bureau du SAVS

13, impasse Saint Exupéry 29000 QUIMPER

Tel: 02.90.94.13.12

Bus ligne 1 vers Gourvily - Arrêt Foyer Saint-Exupéry



Accès au bureau de l'UDAF

16 route de Plogonnec 29000 QUIMPER

Tel: 02.98.10.38.00

Bus ligne 1 vers Gourvily - Arrêt Pôle emploi



SAVS MADEHO – UDAF du Finistère

13, impasse Saint-Exupéry - 29000 Quimper - 02.90.94.13.12

madeho@udaf29.fr